



# LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

## PROCEDURE A L'AMIABLE –

### Appel à candidatures

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025, la Commune souhaite conclure des baux ruraux sur des terrains lui appartenant.

Les terrains proposés à la location sont les suivants :

Lieudit	Références cadastrales	Surfaces	Qualité du terrain	Montant minimum du bail (€/an)	Montant maximum du bail (€/an)
L'EMBANIE	AW 0005	3.67.98	supérieure	463.69	509.01
L'EMBANIE	AW 0006				
L'EMBANIE	AW 0009				
L'EMBANIE	AW 0010 partie				
AU GRAND RAVEL	AW 0041	5.81.83	supérieure	725.24	796.08
AU GRAND RAVEL	AW 0152 Ancienne AW0042				
AU GRAND RAVEL	AW 0110				



MAIRIE de ROSIERES-AUX-SALINES

15, Rue Gambetta – 54110 Rosières-aux-Salines

Tél 03.83.48.14.02 - Mail : [accueil@rosieres-aux-salines.fr](mailto:accueil@rosieres-aux-salines.fr)



AU GRAND RAVEL	AW 0112				
LA PANNE	AW 0012	1.50.18	supérieure	186.80	205.06
CORVEE DE LA BLANCHE CROIX	AV 0040	0.28.19	supérieure	36.78	40.38
CORVEE SAINT NICOLAS	AS 0052	0.21.53	supérieure	32.36	35.52
CORVEE SAINT NICOLAS	AS 0095				
CORVEE SAINT NICOLAS	AS 0093				
CORVEE SAINT NICOLAS	AS 0091				
CORVEE DE LA CRAYERE	AV 67	2.94.79	supérieure	371.51	504.85

(Voir visuel des parcelles en annexe).

La durée du bail est fixée à 9 ans.

Date d'effet du bail à compter du 12 novembre 2026.

Les terrains seront attribués en fonction des priorités fixées par le code rural.



## MAIRIE de ROSIERES-AUX-SALINES

15, Rue Gambetta – 54110 Rosières-aux-Salines

Tél 03.83.48.14.02 - Mail : [accueil@rosieres-aux-salines.fr](mailto:accueil@rosieres-aux-salines.fr)



Seront donc prioritaires, par ordre décroissant :

- les exploitants qui réalisent une installation en bénéficiant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs
- les exploitants de la commune répondant aux conditions de capacité professionnelle et de superficie visées à l'article L331-2 du code rural, ainsi qu'à leur groupement.

A défaut, les exploitants formulant la meilleure offre seront choisis.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats et dans l'hypothèse où le régime ci-dessus exposé ne permet pas de les départager, la commune contractera avec le candidat à qui la commune loue le moins de terre.

#### Dossiers de candidatures

Les candidatures intéressées devront déposer leur offre de location sous pli cacheté envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Rosières-aux-salines  
15, rue Gambetta  
54 110 Rosières-aux-salines

**Date limite de dépôt des candidatures : 6 février 2026 avant 12 heures**

Les offres devront comporter les pièces suivantes :

- Les parcelles souhaitées et le montant du loyer annuel proposé
- Fournir les pièces justificatives des conditions de priorité fixées par le code rural : situation de jeune agriculteur, capacité professionnelle d'exploitant agricole.....

**Suite à la clôture des offres, les candidats pourront être invités à un entretien avec le Maire pour négocier leur proposition pour une signature des baux souhaitée avant le 15/03/2026.**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la mairie au **03.83.48.14.02** ou par courriel à l'adresse suivante : **dgs@rosieres-aux-salines.fr**.

Le Maire,

**Philippe JONQUET**



**MAIRIE de ROSIERES-AUX-SALINES**

15, Rue Gambetta – 54110 Rosières-aux-Salines

Tél 03.83.48.14.02 - Mail : **accueil@rosieres-aux-salines.fr**

Document généré le 01/01/2026 14:57 (Europe/Paris)

Collectivité : Rosières-aux-Salines

[https://www.rosieres-aux-salines.fr/documents\\_administratifs/48551](https://www.rosieres-aux-salines.fr/documents_administratifs/48551)



## MAIRIE de ROSIERES-AUX-SALINES

15, Rue Gambetta – 54110 Rosières-aux-Salines



Tél 03.83.48.14.02 - Mail : [accueil@rosieres-aux-salines.fr](mailto:accueil@rosieres-aux-salines.fr)

Document ID: 101/2026 14:57 (Europe/Paris)

Collectivité : Rosières-aux-Salines

[https://www.rosieres-aux-salines.fr/documents\\_administratifs/48551](https://www.rosieres-aux-salines.fr/documents_administratifs/48551)